

Décharge de responsabilité - saison 20__ - 20__

destinée aux parents d'adolescents dès 16 ans révolus autorisant la participation non accompagnée aux sorties du Ski Club de La Sarraz et environs (SCLS)

Le-s parent-s ou représentant légal de

NOM, PRENOMné-e le
(EN MAJUSCULE)

autorise-nt l'adolescent-e ci-dessus à pratiquer le ski ou le snowboard sans être accompagné-e par un moniteur à l'occasion des sorties du SCLS de la saison susmentionnée.

Il-s dégage-nt de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommage, sans aucune exception ni aucune réserve, le SCLS ainsi que toutes les personnes bénévoles œuvrant dans le cadre des activités du SCLS.

Il-s confirme-nt que l'adolescent-e a pris connaissance du Règlement du SCLS et des consignes de sécurité liées à la pratique des sports d'hiver et qu'il-elle s'engage à les respecter. Pour des questions de sécurité, le SCLS conseille des groupes de minimum 3 adolescents.

Nom-s et prénom-s du-des parent-s ou du responsable légal :

.....

N° de téléphone portable du responsable légal :

N° de téléphone portable du jeune :

Date et signature du-des parent-s ou du responsable légal :

.....

Date et signature du jeune :

.....